

## CONDAMNATION D'ADLÈNE HICHEUR : «C'EST UN SCANDALE JUDICIAIRE»



Patrick Baudouin, l'avocat d'Adlène Hicheur, lors de l'audience au tribunal correctionnel de Paris, le 29 mars 2012

**INTERVIEW - Le physicien franco-algérien vient d'être condamné à cinq ans de prison, dont un an avec sursis, pour terrorisme. Contacté par «20 Minutes», son avocat revient sur cette décision...**

**A**dlène Hicheur est enfin fixé sur son sort. Emprisonné depuis 2009 à Fresnes, où il attendait son procès, l'ancien physicien du Cern (Organisation européenne pour la recherche nucléaire) a été condamné, ce vendredi, par le tribunal correctionnel de Paris. Il est [reconnu coupable d'activités terroristes](#), pour avoir échangé des [messages sur des sites Internet dits «islamistes»](#). «Un scandale judiciaire» selon son avocat Patrick Baudouin, interrogé cet après-midi par «20 Minutes».

**Comment Adlène Hicheur a-t-il accueilli cette décision?**

Il avait le sentiment d'être pré-coupable. Il considère donc cette décision comme une injustice à son égard, car il pense n'avoir commis aucun délit à caractère pénal, même si ses propos étaient critiquables. Du

côté de sa famille, on est scandalisé et la déception prévaut, ainsi que le sentiment d'avoir été confronté à un rouleau compresseur politico-judiciaire.

**Et vous, quel regard portez-vous sur ce jugement?**

C'est un scandale judiciaire. Pour moi, l'infraction n'est pas constituée et il n'y avait même pas d'intention de mise en œuvre. Cette décision est donc dangereuse pour la démocratie et les libertés. Si on la suit, et qu'elle fait jurisprudence, ce sont des millions d'internautes qui pourront bientôt être punis, pour des propos exprimés sur Internet. Et des propos virulents et insultants, il y en a beaucoup sur Internet. C'est un engrenage dangereux.

**Pourquoi?**

Il s'agit ici d'une opération de marketing sécuritaire. Mais cette logique de répression est inefficace et contre-productive. Cette décision pourrait en effet être ressentie comme injuste et être incomprise dans certains milieux. Pire, elle pourrait pousser certains à la radicalisation, voire à donner des arguments aux fondamentalistes, qui critiquent déjà les démocraties.

**Adlène Hicheur va-t-il faire appel?**

Il est partagé entre le souhait de voir remise en cause cette décision, qu'il juge injuste, et l'inquiétude de devoir vivre une nouvelle parodie de justice lors d'un nouveau procès. Il a dix jours pour y réfléchir.

**Et peut-il espérer sortir de prison bientôt?**

Il a déjà passé 2 ans et 8 mois en prison, il peut donc espérer sortir avant l'été. Normalement, un éventuel appel n'entraverait pas sa liberté, mais cela peut

---

## **CONDAMNATION D'ADLÈNE HICHEUR : «C'EST UN SCANDALE JUDICIAIRE»**

---

quand même compliquer les choses. Ce sont des éléments qui vont donc peser dans son choix de faire appel ou non.

**»» Pour connaître les détails de l'affaire  
Adlène Hicheur, c'est par ici**